



LES MOUSSIÈRES

Offre Ref : 477526

Mairie des Moussières

### Secrétaire de mairie

Date de publication : 07/02/2019

Date limite de candidature : 15/03/2019

Date prévue du recrutement : Dès que possible

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF  
REDACTEUR

### MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Descriptif des missions du poste : Tâches afférentes à un secrétariat de mairie :  
\* Comptabilité publique M14 et M49 (mandats, titres, payes)  
\* État civil, élections, cimetière, urbanisme, aide sociale  
\* Préparation et suivi des réunions de conseil municipal  
\* Accueil du public  
\* Gestion des remontées mécaniques et assistance du régisseur  
\* Gestion de la station d'épuration

Profil recherché : Maîtrise des logiciels : WORD, EXCEL, EMAGNUS  
Autonomie et confidentialité  
Expérience en secrétariat de mairie souhaitée

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : LES MOUSSIÈRES

Service d'affectation : secrétariat

Temps de travail : Tps Non Complet : 24 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

### POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

Relations (interlocuteurs internes) : Elus, saisonniers

Relations (interlocuteurs externes) : Communes, Communauté de communes, Préfecture, Trésor Public, Conseil départemental, Conseil régional, SIDEC, associations, commerçants, etc.

### AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

\* Régime indemnitaire, \* NBI, \* CNAS

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

LES MOUSSIÈRES  
24 rue de Saint Claude  
39310 LES MOUSSIÈRES

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.